

- Article 1 : Définition d'un groupe
- Article 2 : Tarif de groupe
- Article 3 : Réservation
- Article 4 : Paiement
- Article 5 : Annulation de la réservation

Article 1 : Définition d'un groupe

Un groupe est un ensemble de personnes appartenant à une même structure. La structure est représentée par un individu (enseignant, travailleur social, éducateur...) qui, au sein de sa pratique professionnelle, souhaite encourager la venue de personnes au Cinos afin de les aider ou les inciter à prendre part à la vie culturelle.

Le groupe doit être constitué d'au moins 4 personnes, hors accompagnants. En deçà de ce nombre, le tarif groupe ne sera pas appliqué.

Tout changement conséquent de la composition du groupe, après validation de la réservation, doit être notifié au cinéma au plus tard 2h avant la séance.

En cas de sous-effectif ou de non-notification de changements importants récurrents, nous nous réserverons le droit de ne plus appliquer le tarif de groupe pour les établissements et structures concernés.

Article 2 : Tarif de groupe

Le tarif est de 4,50€ par personne hors accompagnant. Un supplément de 1.50€ sera appliqué pour les séances en 3D.

Les accompagnants bénéficient d'une entrée non-payante selon la règle énoncée ci-dessous :

- Etablissements scolaires et centres de loisirs :
Pour les enfants de moins 12 ans : 1 entrée accompagnante non-payante pour 8 enfants
Pour les enfants de plus de 12 ans : 1 entrée accompagnante non-payante pour 12 enfants
- Etablissements médicosociaux :
1 entrée accompagnante non-payante pour 4 personnes.
- Autres groupes :
1 entrée accompagnante non-payante pour 12 personnes.

Chaque accompagnant supplémentaire devra s'acquitter d'une entrée au tarif groupe, soit 4€50.

Le tarif de groupe ne pourra pas être appliqué lors des séances spéciales, y compris pour les accompagnants.



RÈGLEMENT RELATIF AUX GROUPES

Article 3 : Réservation

Pour effectuer une demande de réservation, un formulaire en ligne (que vous trouverez sur notre site internet, rubrique « réservation de groupe ») est à remplir.

La réservation ne sera effective qu'après confirmation de notre part, laquelle vous sera communiquée par mail.

Cette réservation devra être effectuée au maximum la veille de la séance prévue, avant 17h. Les réservations pour le samedi et dimanche doivent être envoyées avant le vendredi 17h.

Si le groupe se présente au cinéma sans avoir effectué de réservation au préalable, toutes les personnes présentes devront s'acquitter du paiement de leur place au tarif normal.

Le jour de la séance, nous demandons aux groupes de se présenter au moins 15 minutes avant le début du film.

Article 4 : Paiement

Le paiement s'effectue en caisse le jour de la séance.

Une réservation de groupe équivaut à un seul paiement. Nous n'acceptons pas plusieurs paiements pour une seule et même réservation.

Nous acceptons les moyens de paiement suivants : espèces, cartes bancaires, chèques vacances, chèques bancaires ou par facturation.

Dans le cas d'une facturation, nous vous demandons de préciser l'adresse de facturation sur le formulaire de réservation. Si vous disposez d'un mandat administratif ou d'un bon de commande, merci de nous le fournir.

Pour tout dépôt de facture sur le portail Chorus Pro, merci de bien préciser le numéro d'engagement et de Siret sur le formulaire de réservation.

Article 5 : Annulation

Toute annulation doit être notifiée au plus tôt. En cas d'annulations répétées et non prévenues, nous nous réservons le droit de refuser les prochaines réservations de l'établissement en question.